

petits aller/ retour,

- Le brulage est interdit.

Vous ne savez pas quoi faire !!!

La solution serait de se rendre à la Mairie afin de récupérer un badge pour la box à broyer puis d'aller scanner son badge sur la box, qui déverrouille et d'ouvre la porte. Il n'y a plus qu'à broyer les déchets.

Plus besoin d'aller à la déchetterie et **vous pouvez en plus récupérer le paillage pour le jardin.**

Mr Loïc GAMBAROTTO dans un premier temps demande à Mme le Maire et au conseil d'être commune pilote afin de tester la box à broyer.

Mme le Maire propose au conseil de se lancer dans cette aventure qui sera affiné au fur et à mesure que ce soit matériel (pas encore en construction), emplacement, financement, l'aspect juridique, les assurances, etc..... Elle a déjà pris contact avec différents services afin d'aider ce jeune entrepreneur, également un rendez-vous est pris avec le Président de la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas car les déchets vert sont de compétence communautaire. Mme le Maire suivra de très près ce projet qu'elle dénomme comme une idée géniale !

Le Conseil municipal donne un avis favorable.

Fin de séance 00 h 00

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Signatures

Mme SEIGNOURET

Mr CARREGUES

Mr CABAS

Mr ROSSI
(Pouvoir à Mr GODEAS)

Mr FLEURY

Mme CALVET

Mme BOUCHET
(Pouvoir à Mme le Maire)

Mme BORDES

Mr SOULIE

Mme RALLIER

Mr RIEUCOS

Mr BENOIST

Mme REY
(Excusée)

Mr GODEAS
(Pouvoir à Mr ROSSI)

n° Délibération	Objet de la Délibération
32/2021	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 mai 2021
33/2021	Avenant convention transport scolaire
34/2021	Transfert de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à la Communauté de communes du Confluent et Coteaux de Prayssas
35/2021	Vidéosurveillance
36/2021	Sécurisation de l'Ecole
37/2021	Aide financière à la mobilité Erasmus
38/2021	Défense Incendie
39/2021	Etude de devis - Eglise de Saint Jean
40/2021	Demande d'ajout d'un sujet
41/2021	Travaux salle des Chasseurs